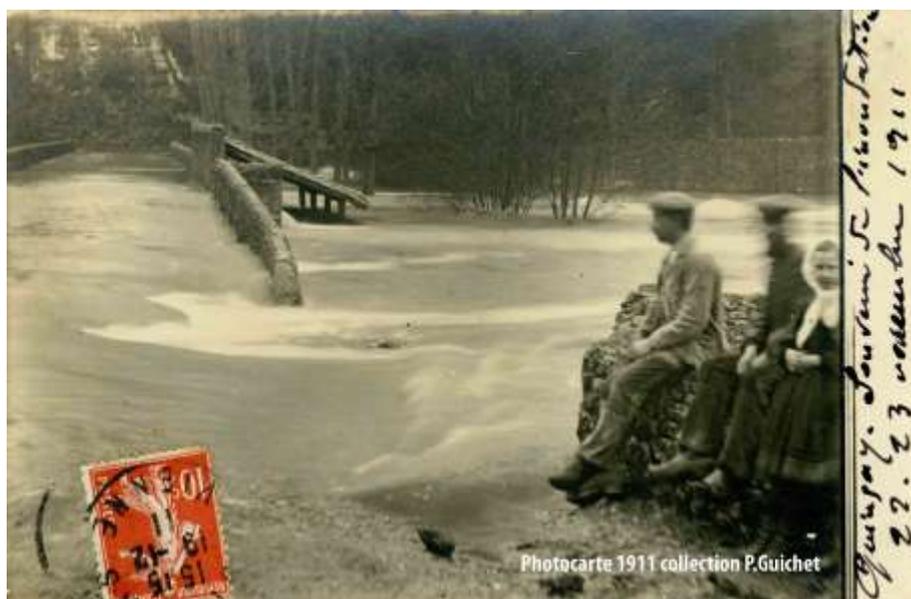




DOCUMENT D INFORMATION
A LIRE ET A CONSERVER

D.I.C.R.I.M.

(Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs)



QUINÇAY
Code Insee : 86204 - Code postal : 86190
Population : 2100
Département : VIENNE - Région : Nouvelle Aquitaine

Edition 2017

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants est l'une des principales préoccupations de l'équipe municipale.

Le conseil municipal a élaboré et validé ce DICRIM par délibération du

Ce document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Je vous demande de le lire attentivement, et de le conserver précieusement.

Les risques majeurs se définissent comme des phénomènes naturels ou technologiques qui peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

Leur fréquence ou leur probabilité d'apparition est faible, mais lorsqu'ils surviennent, ils marquent terriblement l'actualité.

Il est essentiel de se préparer à leur survenance par une information préventive, car c'est un droit pour chacun d'être informé des risques qu'il pourrait encourir et des moyens à prendre pour s'en prévenir.

Sans vouloir dramatiser il faut être conscient que le risque nul n'existe pas, alors soyons prêts à réagir face à ces évènements pour développer une véritable culture du risque permettant à chacun d'être le premier acteur de sa propre sécurité.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Qu'est ce qu'un D.I.C.R.I.M. ?

C'est un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques présents sur la commune.

Il renseigne sur le comportement à adopter et les consignes de sécurité à mémoriser si un événement (inondation, feux de forêt...) venait à se produire.

Il s'appuie sur le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) établi par le Préfet

Qu'est ce qu'un Risque Majeur ?

C'est la confrontation d'un Aléa (événement potentiellement dangereux) dans une zone, à des Enjeux humains, économique ou environnementaux.

Le risque majeur se caractérise par deux facteurs essentiels :

- Sa gravité (nombreuses victimes, dommages matériels importants)
- Sa faible fréquence

Il peut être :

- Naturel
- Technologique

Les responsables de l'alerte



Le Maire,

Représentant de l'Etat dans la commune, est le premier responsable sur le territoire de sa commune.



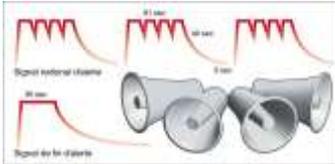
Le Préfet,

Représentant de l'Etat dans le département est responsable de la diffusion de l'alerte aux maires



L'Alerte

En fonction des événements,
l'alerte peut-être donnée :



Par une sirène diffusant le signal national d'alerte ou un porte-voix



Par des messages diffusés par les médias (radio, réseaux sociaux, téléphone, sms)



Vous pouvez également être alerté directement sur votre téléphone portable.

Une application gratuite du ministère de l'intérieur pour alerter la population en cas de risque majeur et/ou d'attentat est téléchargeable sur les smartphones via "apple store" et "google play". Cette application est nommée

Système d'alerte et d'information des populations (SAIP),

elle permet d'être alerté en cas d'attentat ou d'événement exceptionnel, délivre des conseils comportementaux et des consignes à respecter. Il est possible d'enregistrer jusqu'à huit zones géographiques différentes (codes postaux, communes) et l'utilisateur doit accepter d'être géolocalisé.

Tous les risques majeurs naturels et technologiques sont pris en compte. De plus l'application délivre les messages de vigilance associés à ces risques.

L'alerte avertit la population de l'imminence d'un danger et permet à chacun de prendre les mesures de protection adaptées au risque.

Comment réagir ?

Relayez l'information au plus grand nombre de personnes autour de vous

Mettez vous à l'abri dans votre habitation ou à défaut dans un local fermé

Ecoutez la radio (à piles)
(France Inter 97.7 FM ;
France Bleu (87.6 FM)
et appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au lycée : ils seront pris en charge par l'établissement ou ils se trouvent.

Si vous devez évacuer votre domicile :
ne paniquez pas ; quittez-le avec un sac contenant l'essentiel :



- vos papiers d'identité
- livrets médicaux,
- de l'argent,
- des vêtements chauds
- vos médicaments
- De l'eau potable
- Une lampe dynamo
- Une radio à piles



- Evitez de téléphoner (sauf urgences absolue), vous risquez de saturer le réseau indispensable aux secours

Les Risques majeurs à Quinçay

Quinçay

VIENNE
Poitou-Charentes



transport de
marchandises
dangereuses



feux de forêt



mouvements de
terrain



inondation



tempête



sismicité
zone 3

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

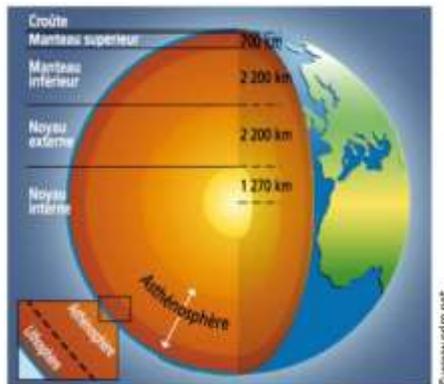
pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur
les Risques Majeurs

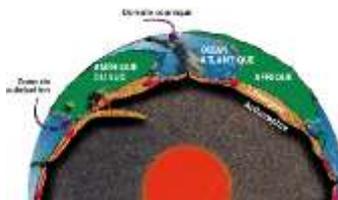
> sur Internet : www.prim.net

Risque Sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur.



L'Asthénosphère peut se déformer sans rompre, La Lithosphère est rigide et cassante.



<http://svt.premiere.s.fec.fr/prepabac/typel/corrigestype/OLD.htm>

Recommandations face au risque sismique

AVANT	PENDANT	APRES
<p>L'objectif est la sauvegarde des vies humaines</p> <p>Le moyen de prévention le plus efficace contre le risque sismique est la construction parasismique.</p> <p>les règles de construction parasismiques sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux lourds ou d'extension sur l'existant, pour les bâtiments de catégories II, III et IV (décret 2010-1254 du 22 octobre 2010).</p> <p>Connaître la résistance des constructions suivant les règles de construction parasismique.</p> <p>Identifier l'endroit adapté pour se réfugier en cas de séisme.</p>	<p>A l'intérieur :</p> <p>Abritez vous sous un meuble solide</p>  <p>Eloignez vous des fenêtres (risque de coupure).</p> <p>A l'extérieur :</p> <p>Eloignez vous des bâtiments, fils électriques, pylônes, arbres ou ce qui peut s'effondrer .</p>  <p>En voiture :</p> <p>Arrêtez vous à l'écart des constructions, allumez les phares de secours, et restez dans le véhicule.</p> <p>Protégez vous la tête avec les bras</p>	<p>EVACUEZ LE PLUS VITE POSSIBLE</p> <p>Méfiez vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.</p> <p>Ne prenez pas l'ascenseur</p> <p>Ne retournez pas dans les bâtiment</p>  <p>Fermez le gaz et l'électricité</p>  <p>Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p>  <p>Ecoutez la radio. Respectez les Consignes des autorités</p>  <p>REJOINGNEZ LE LIEU DE REGROUPEMENT S'IL Y EN A UN</p> <p>Ne fumez pas</p> <p>N'allez pas chercher les enfants à l'école (leur sécurité y est assurée)</p> <p>Ne téléphonez pas pour éviter d'encombrer le réseau utile aux secours</p> <p>Ne prenez pas votre voiture</p>

SEISMES DEPUIS 1980 A QUINCAY



magnitude 1
magnitude 2
magnitude 3
magnitude 4
magnitude 5

Source : © IGN/BD, 2015

Seismes des 15 derniers jours

magnitude 1
magnitude 2
magnitude 3
magnitude 4
magnitude 5

Source : © IGN/BD

Couches disponibles

SEISMES DEPUIS 1980

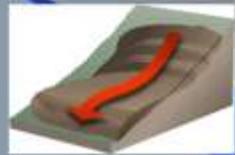
The legend shows five magnitudes represented by circles of increasing size and color: magnitude 1 (small yellow), magnitude 2 (yellow), magnitude 3 (orange), magnitude 4 (brown), and magnitude 5 (dark brown). Below the legend is a section titled "Seismes des 15 derniers jours" with a search icon, a magnifying glass icon, and a close icon. At the bottom, there is a blue bar labeled "Couches disponibles" and a search box containing the text "SEISMES DEPUIS 1980".

Risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.
Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.



Les éboulis en pied de versants rocheux sont le fruit des chutes de blocs.

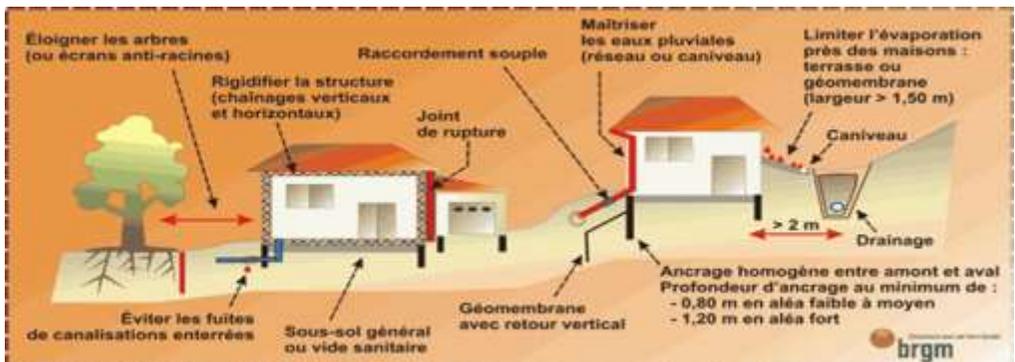


Le glissement à surface de rupture circulaire se produit généralement dans des matériaux homogènes.

Les tassements par retrait-gonflement des argiles :

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et

MESURES A PRENDRE POUR EVITER LES SINISTRES.



Cavités souterraines Commune de Quinçay



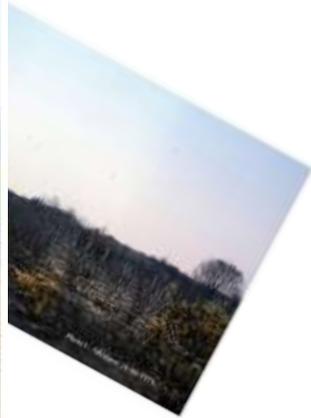
- Cavités**
- ◆ cavité
 - cave
 - indéterminé
 - ▲ naturelle
 - ★ origine civil

SOURCES : IGN - SCANS 2012
 AS 100 2013
 BRGM PC 2008
 REALISATION : GDTBDD/SAD
 Août 2014

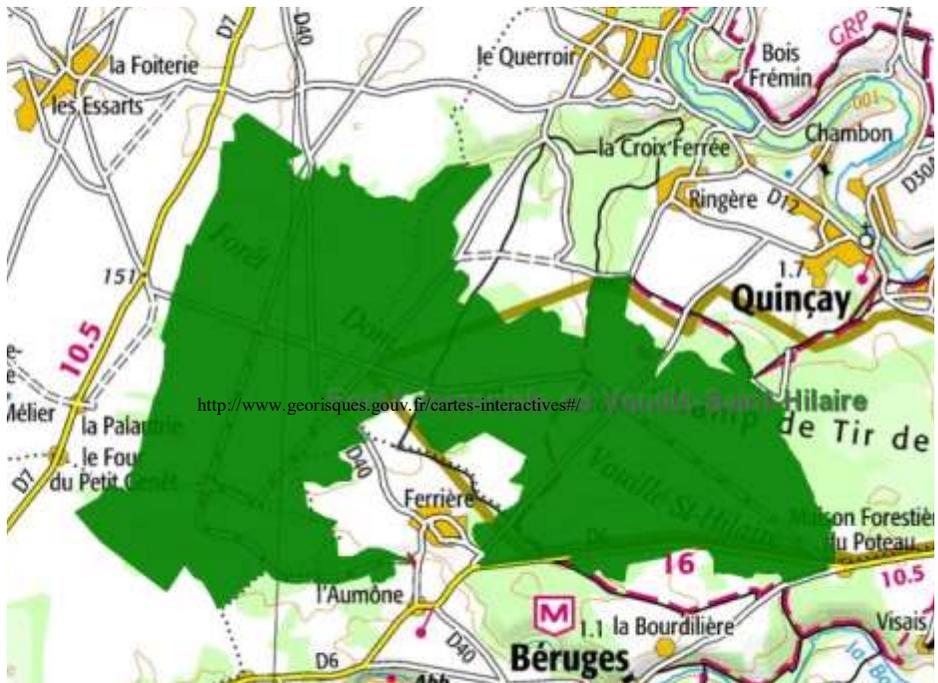
Ce qu'il faut faire en cas d'éboulement, de chutes de pierre, d'effondrements de cavité, de glissement de terrain

AVANT	PENDANT	APRES
<p>S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène</p> <p>Mettre en œuvre les mesures de prévention préconisées face à chacun de ces aléas</p>	<p>S'éloigner au plus vite latéralement—ne pas tourner le dos au danger</p> <p>Ne pas revenir sur ses pas</p> <p>Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.</p> <p>Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement</p> <p>Informers les autorités</p>	<p>Couper les réseaux eau-gaz-électricité</p> <p>Ne regagner les zones à risque qu'avec l'accord des autorités.</p> <p>Ne pénétrer dans les immeubles sinistrés qu'après l'évaluation de sa solidité par un expert.</p> <p>Evaluer les dégâts et les dangers</p> <p>Se mettre à disposition des secours</p> <p>Faire les déclarations nécessaires auprès de son assureur et contacter la mairie quant au dépôt d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.</p>

Un inventaire des cavités a été réalisé par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) en 2011 qui en a répertorié plus de 1300 dans le département. La commune de Quinçay en compte 23 mais seulement 16 sont localisées avec précision.



Incendie du Champ de tirs 1976



PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE 2015 – 2024

(Sources : SYNTHÈSE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE 2015 – 2024)

Les objectifs du Plan départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI 2015-2024) sont les suivants :

- Diminution du nombre d'éclosions de feux de forêts ;
- Diminution des superficies brûlées ;
- Prévention des conséquences des incendies sur les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels,

Il est donc prévu dans les massifs classés à risque, ainsi que dans les zones situées à moins de 200 mètres des terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements :

Obligation de débroussaillage

- 50 m autour des constructions
- terrains de camping et stationnement de caravanes
- le long des infrastructures de transport

Réglementation de l'usage du feu : arrêté préfectoral

Mesures de prévention

AVANT	PENDANT	APRES
<p>.Repérer les chemins d'évacuation, les abris. Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) Débroussailler autour des habitations et ne pas stocker de matériaux inflammables au contact de celles-ci ou aux abords immédiats des boisements. Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.</p>	<p>Si vous êtes témoin d'un départ de feu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible. • Attaquez le feu, si possible. <p>Dans la nature, éloignez vous du feu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide. • A pied recherchez un écran (rocher, mur etc.). • Ne sortez pas de votre voiture <p>Une maison bien protégée est le meilleur abri :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres. • Occultez les aérations avec des linges humides. • Rentrez les tuyaux d'arrosage • Ouvrez le portail de votre propriété pour faciliter l'accès aux pompiers. • Coupez l'alimentation gaz et électricité 	<p>Eteindre les foyers résiduels</p>

RISQUE D'INONDATION



Qu'est-ce qu'une inondation ?

Submersion plus ou moins rapide et plus ou moins durable d'une zone, par des hauteurs d'eau variables.

Comment se manifeste t-elle ?

- ⇒ **La montée lente des eaux en région de plaine** par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- ⇒ **La formation rapide de crues torrentielles** consécutives à des averses violentes.
- ⇒ **Le ruissellement pluvial** dû à l'imperméabilisation des sols par les aménagements et aux pratiques culturales qui limitent l'infiltration des précipitations

Les mesures prises dans le département de la Vienne

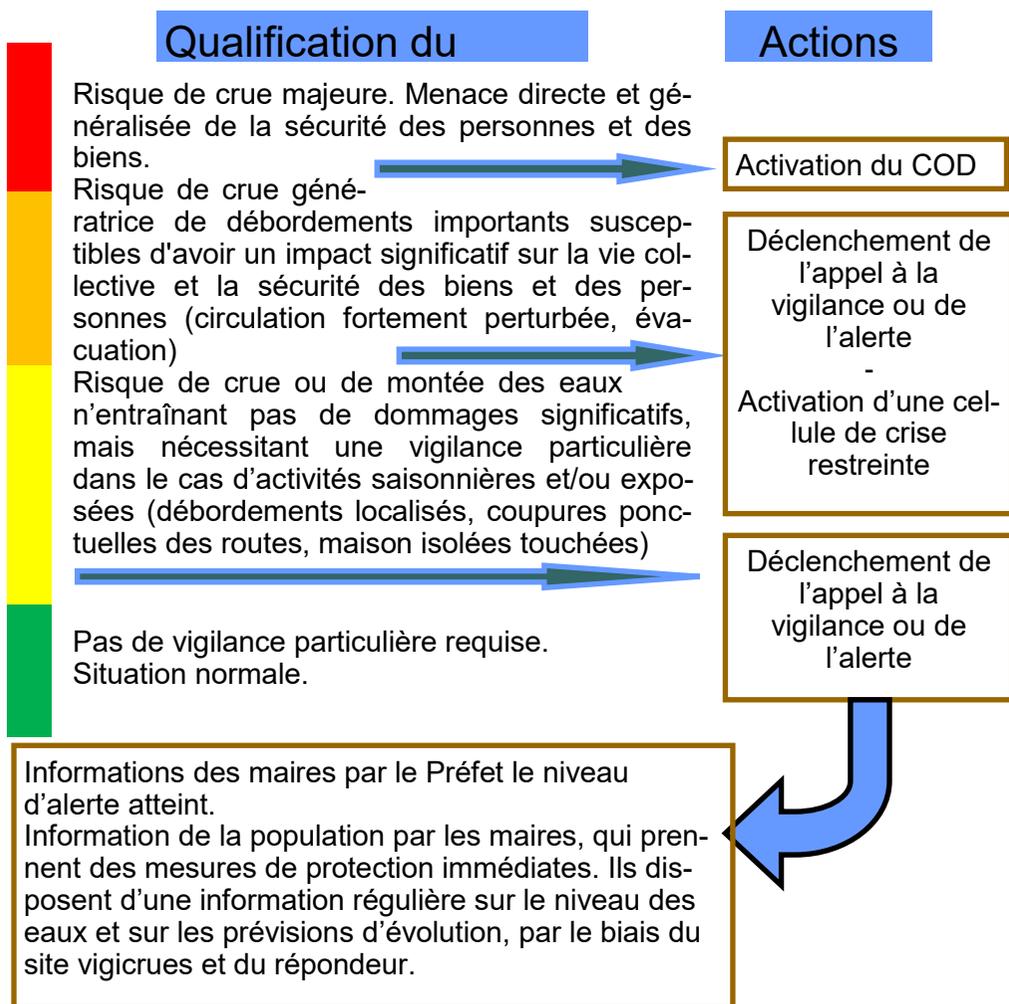
Surveillance et Elaboration de bulletins d'informations

Consultables sur le site :

Www.vigicru.es.gouv.fr ou par téléphone au 0825 150 285.

Ils indiquent le niveau de vigilance après prise en compte des phénomènes prévus pour les 24h à venir.

Le risque est défini selon une échelle de couleur à 4 niveaux.





Mesures de prévention

AVANT	PENDANT	APRES
<p>S'informer en mairie ou à la Préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des risques encourus— si le risque est présent, prévoir des mesures de construction ou d'aménagement adaptés ;• Repérer les points hauts pour vous réfugier en cas de crue. <p>Avant l'arrivée de la crue :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits dangereux• Obturer les entrées d'eau : portes, soupieraux, évents :• Amarrer les cuves etc . ;• Garer les véhicules hors zone inondable• Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires	<p>S'informer de la montée des eaux</p> <p>Sur le site www.vigicrues.gouv.fr Ou par téléphone n° 0825 150 285</p> <p>Dès que l'alerte est donnée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Couper le courant électrique.• Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines) ;• Mettre en œuvre les consignes du Maire et/ou du Préfet ;• N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ;• Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)	<p>Dans la maison :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aérer ;• Désinfecter à l'eau de javel ;• Chauffer dès que possible ;• Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

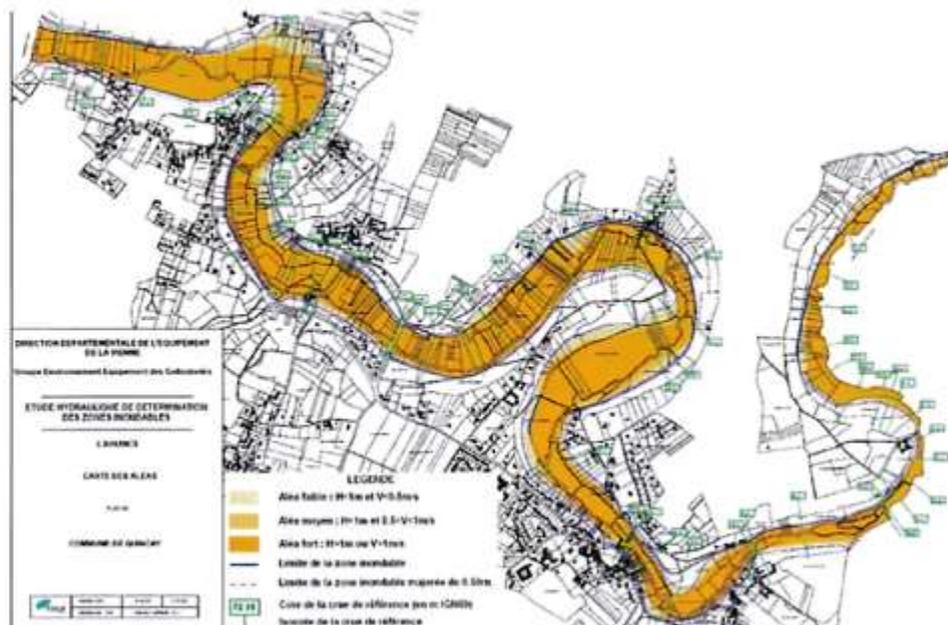
Evènements survenus à Quinçay

Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Diffusion le
Inondation	L'Avances	23/03/2004

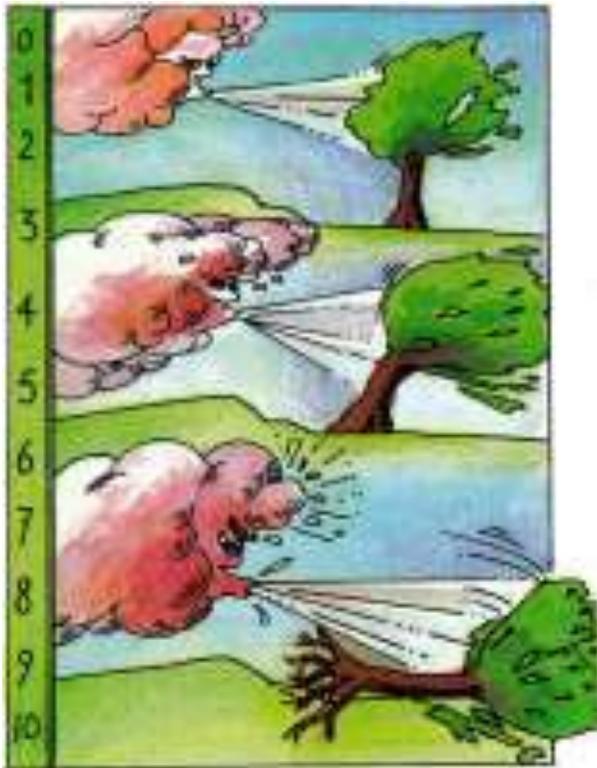
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	24/12/1993	11/01/1994	02/02/1994	18/02/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Inondations et coulées de boue	27/07/2013	27/07/2013	10/09/2013	13/09/2013



Risque de Tempête

On parle de tempête
lorsque les vents
dépassent 89km/h
(soit 48 noeuds, degré 10
de l'échelle de Beaufort)



L'aléa « tempête » est fréquent en Poitou-Charentes du fait de sa position en façade atlantique.

Le Poitou a subi plusieurs tempêtes au cours du XXème siècle. La dernière tempête la plus dévastatrice pour Quinçay est celle du 27 décembre 1999 :

Elle concernait toutes les communes du département.

À Poitiers-Biard, les vents qui ont soufflé ont été enregistrés à 140 km/h d'Ouest à Sud-Ouest.

Des dégâts importants ont été recensés : les réseaux EDF, les réseaux France Télécom, la SNCF.

La restauration des monuments historiques, le reboisement des forêts décimées et les dommages causés aux établissements scolaires ont été gigantesques.



TEMPETE DE 1999 A QUINCAY (Photos Claude Alléaume)



Mesures de prévention

La vigilance météo mise en place par Météo France permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6 heures et 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

MÉTÉO FRANCE **Vigilance météorologique** Actualiser Imprimer Versions légales Droits de reproduction

Carte de vigilance Version tableau Version accessible Carte noir & blanc Widgets Qu'est-ce que la vigilance ? Dangers météorologiques Conséquences et conseils

MÉTÉO FRANCE **Vigilance météorologique** La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h. Diffusion : le lundi 09 janvier 2017 à 16h00 Validité : jusqu'au mardi 10 janvier 2017 à 06h00

Des vigilances absolues s'imposent : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont prévus...
Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au temps météorologique...
Pas de vigilance particulière.

Vent violent	Neige verges
Pluie-inondation	Inondation
Orages	Vagues-submerison
Grand froid	Avalanches

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont diffusées avec le réseau Vigipres du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

VIGICRUES

- Consulter les prévisions
- Bien FUM
- Vigilance en Europe

Copyright Météo France

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance (vert, jaune, orange et rouge).

Si le département est :



⇒ pas de vigilance particulière



⇒ il faut être vigilant si on pratique des activités sensibles au risque météorologique,



⇒ un phénomène météo dangereux est prévu.
La vigilance est donc de rigueur,



⇒ le phénomène météo prévu est classé comme dangereux et exceptionnel.
Une vigilance absolue s'impose.

Pour plus d'informations : www.meteo.fr

AVANT	PENDANT	APRES
<p><u>Si une tempête est annoncée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rentrer les animaux domestiques, le matériel et les objets susceptibles d'être emportés ; • Se mettre à l'abri dans un bâtiment solide ; • Fermer les portes et fenêtres pour éviter les appels d'air ; • Eviter de prendre la route • Les professionnels dont les activités dépendent des conditions météorologiques doivent également prendre leurs précautions : □ Les responsables de chantier de construction font mettre les grues en girouette et rassemblent leur personnel ; □ Les agriculteurs rentrent leurs bêtes et leur matériel 	<p>Ne pas s'abriter sous un arbre</p> <p>Ne pas s'approcher des lignes électriques ou téléphoniques -</p> <p>Ecouter la radio locale (radio à piles) Fermez les volets, Rangez ou arrimez ce qui peut s'envoler, A l'étage rentrez les pots de fleurs qui sont sur les bords de fenêtres.</p>	<p>Faire l'inventaire des dommages ;</p> <p>Faire couper les branches d'arbres qui menacent de s'abattre ;</p> <p>Ne pas monter sur le toit ;</p> <p>Ne pas toucher les fils ; électriques et téléphoniques tombés par terre</p>

ACCIDENT INDUSTRIEL ET RISQUE NUCLEAIRE



Quinçay n'est pas concerné, par le PPI (Plan Particulier d'Intervention)

Mais le nouveau plan iode départemental approuvé par le Préfet en 2013 prévoit la mise en place d'un protocole de distribution des comprimés d'iodure de potassium en cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, pour l'ensemble des communes du département de la Vienne

QUELS SONT LES RISQUES DANS LE DÉPARTEMENT ?

Un Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) est implanté à Civaux, commune située sur la rive gauche de la Vienne, à 15 km à l'amont de Chauvigny et 8 km à l'aval de Lussac-les-Châteaux.



Il se situe dans une zone rurale où la densité de la population est peu élevée. La probabilité de l'accident est extrêmement faible, mais s'il survenait, les conséquences radiologiques pourraient être très importantes.

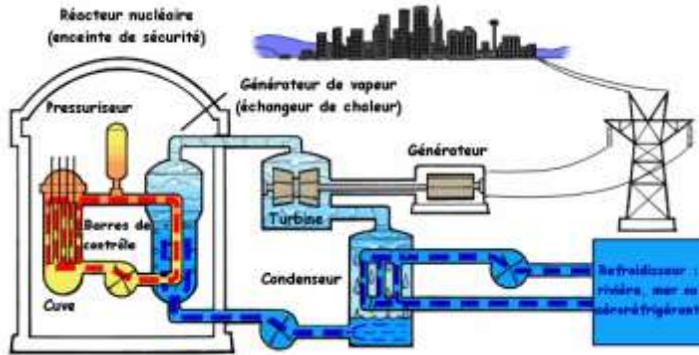
Un accident impliquant un transport de matières radioactives peut aussi être à

l'origine d'un événement radiologique grave.

MESURES DE SAUVEGARDE ET DE SECOURS PREVUES DANS LE DÉPARTEMENT

- Une réglementation rigoureuse dans les centrales nucléaires ;
 - Une formation du personnel à la sécurité ;
 - Un contrôle permanent de l'installation et des rejets ;
 - L'information de la population ;
 - L'élaboration des plans de secours
- ⇒ par l'industriel,
- ⇒ par le Préfet le PPI (Plan Particulier d'Intervention). Lorsque l'accident peut avoir des répercussions en dehors du site, ce plan a pour but de protéger les populations et l'environnement.
- ⇒ Pour ce qui concerne le transport de matières radioactives, un volet ORSEC « transport de matières radioactives » a été signé par le Préfet de la Vienne le 1er octobre 2007.
- des exercices et des simulations
 - La distribution des comprimés d'iode

L'accident le plus grave aurait pour origine un défaut de refroidissement du cœur du réacteur nucléaire. En dépit des dispositifs de secours, ce problème pourrait conduire à une fusion du cœur, qui libérerait dans l'enceinte du réacteur les éléments très fortement radioactifs qu'il contient.



Les centrales françaises ont été conçues pour que l'enceinte de confinement en béton, qui contient le réacteur, résiste à toutes les contraintes résultant d'un accident grave, pendant au moins 24 heures.



Au-delà, si la pression dans l'enceinte augmente, au risque de dépasser la limite de résistance, il peut être nécessaire de dépressuriser l'enceinte en faisant un rejet dans l'atmosphère à travers des filtres destinés à retenir la majeure partie de la radioactivité.

Un rejet d'éléments radioactifs provoque une contamination interne de l'air et de l'environnement (dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans l'eau des cours d'eau, des lacs et des nappes phréatiques).





Si l'homme inhale des éléments radioactifs ou ingère des aliments contaminés, il y a contamination interne de l'organisme.

Les rayonnements émis par ces produits irradient ensuite de l'intérieur les organes sur lesquels ils se sont temporairement fixés

Dans le cas des réacteurs électronucléaires, l'élément radioactif constituant le principal contaminant des rejets serait de l'iode radioactif.



À titre préventif, une distribution de pastilles d'iode non radioactif a été organisée auprès de la population habitant dans un rayon de dix kilomètres autour de la centrale.

Par ailleurs, des comprimés d'iode stable sont stockés dans le département pour être distribués en cas de sinistre majeur affectant une large partie du territoire, et nécessitant que la population située en dehors de la zone d'application du PPI absorbe un comprimé d'iode.



Sur consigne du Préfet, diffusée en cas d'accident par la radio, les habitants seraient invités à absorber ces pastilles d'iode. Cet iode stable a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter ensuite que l'iode radioactif inhalé par respiration se fixe sur cette thyroïde provoquant son irradiation..



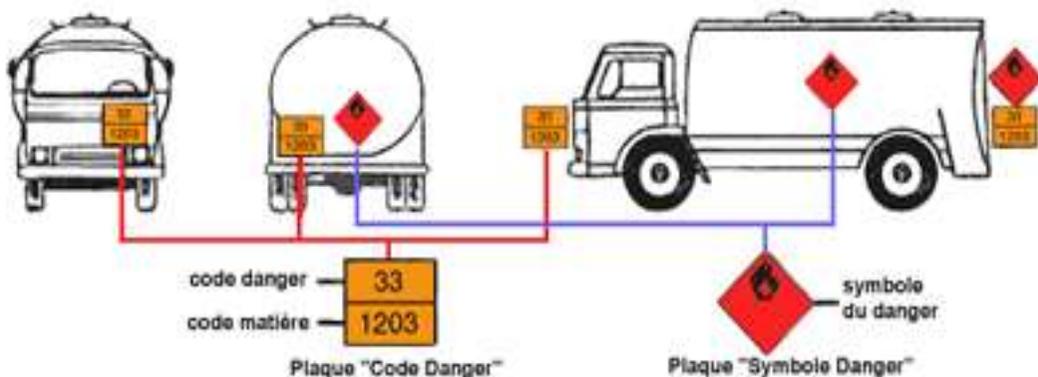
AVANT	PENDANT	APRES
<p>Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de sécurité.</p>	<p>Dès le signal d'alerte : Les décisions sont prises par le Préfet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche (ne pas rester dans un véhicule). • Fermer portes et fenêtres. • Écouter la radio sur les stations de service public (Radio France, France Bleu, etc.), regarder la télévision (France 3 région Poitou-Charentes, etc.). • Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils se sont eux aussi protégés). • Ne téléphoner qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer le réseau. • Prendre le comprimé d'iode si le Préfet en donne l'ordre. L'ingestion d'iode stable permet de saturer en iode non radioactif la glande thyroïde et donc de réduire le captage par cette glande de l'iode radioactif qui pourrait être inhalé. 	<p>Suivre absolument les consignes données par l'autorité préfectorale</p>

RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuses est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle peut produire, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

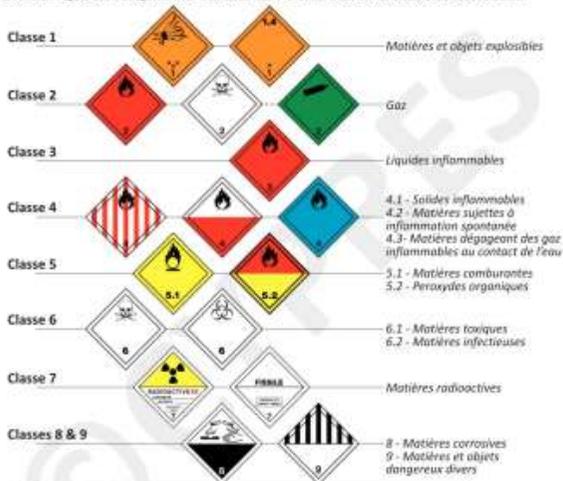
Les matières dangereuses sont inflammables, toxiques, explosives, corrosives, ou radioactives.

En Europe, le transport routier de matières dangereuses (TMD) est encadré par l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route, appelé aussi **ADR**. Ce règlement concerne entre autre la signalisation des véhicules, les opérations de chargement et de déchargement des marchandises. Il impose des prescriptions techniques d'emballage, de contrôle et de construction des véhicules.



Exemple : code danger 33 = Très inflammable / code matière 1203 = Essence

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



MARQUES

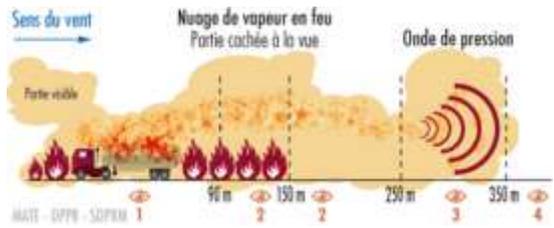


Matières transportées à chaud



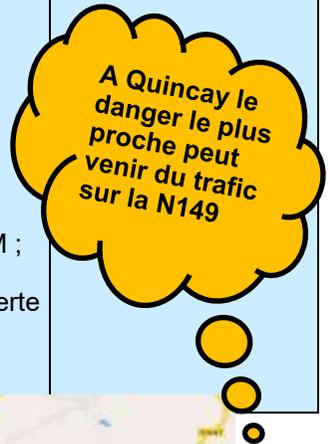
Dangereux pour l'environnement

Aux conséquences habituelles des accidents de transport, peuvent venir se surajouter les effets des produits transportés. L'accident de TMD combine alors un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols).



Mesures de prévention

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Connaître les consignes de confinement Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses (plaque orange et pictogramme) code danger, code matière et Symbole de danger à communiquer aux secours pour une intervention plus efficace.</p>	<p>Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte immédiatement aux pompiers ou à la gendarmerie en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le numéro du produit : le code matière et le code danger de la plaque orange présente à l'arrière et à l'avant du véhicule ; ainsi que le ou les symboles de dangers. Si le nuage viens vers vous, s'éloigner le plus possible selon un axe perpendiculaire au vent et respecter les consignes des services de secours selon les ordres, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone En cas d'alerte : Entrer dans le bâtiment en dur le plus proche Fermer les portes et les aérations Ne pas fumer Ecouter la radio(France Inter 97.7 FM ; France Bleu (87.6 FM) Ne pas téléphoner sauf pour donner l'alerte Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>	<p>Si vous êtes confiné, aérer le local ou vous étiez, aller s'identifier aux services de secours et consulter un médecin (irritations, céphalées)</p>



 **Le risque Transports Matières Dangereuses dans la Vienne**



LES BONS RÉFLEXES

Partie à détacher et à conserver

Quel que soit le risque suivre les indications des autorités.		
 Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou 87,6 FM France Inter 97,7 FM et 102 GO	 Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.	 Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux. Ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.
Numéros utiles		Trousse d'urgence
Maire de Quincy 05 49 60 42 16 Pompiers 18 Samu 15 N° européen des secours et tel.mobil. 112		Police ou gendarmes 17 météo départementale (gratuit) 05 67 22 95 00 Vigipnuc 0825 15 02 65
Vos papiers et argent. Trousse à pharmacie. Lampe de poche avec piles. Couvertures et vêtements chauds. Eau. Radio à piles.		

Le risque inondation

 Coupez le gaz, l'électricité et le chauffage.	 Mettez-vous à l'abri. Obtenez les couvertures.	 Montez dans les étages par les escaliers.
--	--	---

Le risque mouvement de terrain et cavités

 Évitez immédiatement les bâtiments. Évitez soigneusement. En cas d'ensevelissement signalez votre présence en frappant sur les murs, les tuyaux.	 Ne stationnez pas sous les lignes électriques. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.	
---	--	--

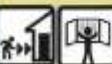
Le risque sismique

 Puyez immédiatement. En cas d'ensevelissement signalez votre présence en frappant sur les murs, les tuyaux.	 Abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur. Éloignez-vous des fenêtres. Coupez le gaz et l'électricité.	 Ne stationnez pas sous les lignes électriques. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
---	---	--

Le risque feu de forêt

 Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.	 Fermez les fenêtres, les portes.	 Mettez vos réservoirs de gaz vides à l'abri. Dégagez les voies d'accès pour les véhicules de secours incendie.
--	--	---

Le risque canicule

 Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien.	 Buvez de l'eau même sans soif. Rafraîchissez-vous. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.	 Mettez-vous à l'abri. Fermez les portes, les fenêtres et les volets. Évitez les activités extérieures. Revenez au frais.
--	--	---

Le risque Grand froid et tempête

 Ne montez pas sur votre toit.	 Ne prenez pas votre voiture. Ne stationnez pas sous les lignes électriques ni sous les arbres.	 Mettez-vous à l'abri. Fermez les portes, les fenêtres et les volets.
--	---	---

Le risque transport de matières dangereuses

 Ne fumez pas.	 Mettez-vous à l'abri et en fermez-vous dans un bâtiment si possible.	 Fermez les fenêtres et volets. Couvrez les ouvertures. Prenez une douche.
--	--	---

Le risque nucléaire

 Mettez-vous à l'abri.	 Fermez fenêtres et volets.	 Coupez le gaz et l'électricité.
--	--	---

MAIRIE DE QUINCAY

Téléphone : 05 49 60 42 16

mail : accueil.quincay@departement86.fr

Portail de la prévention des risques majeurs :
www.prim.net

Cartographie des risques :

<http://www.georisques.gouv.fr>

Préfecture de la Vienne

Place Aristide Briand

BP 589

86021 POITIERS CEDEX